blason avec les écus de quelque financier vaniteux. Que diable! le pavillon couvre la marchandise. Ce gendre ont des filles jolies et élevées au Sacré Cœur ou aux Oiseaux, et le jour où une demoiselle Pitanchard, Moulinet ou Bigorneau s'appellera duchesse de Blangy-Portal, sois bien certain qu'on ne se souviendra pas, un mois après son mariage, du nom de ses illustres ascendants.

—On dirait vraiment que tu as une de ces héritières-là sous la main, fit Robert en haussant les épaules.

—Non, mais on peut chercher. Il y a des agences *ad hoc*.

—Oui, je sais cela : "A marier, deux millions de dot, jeune fille avec tare. Epouserait gentilhomme." Et ceux qui font ces annonces là n'osent pas ajouter: ruiné.

—Parbleu! ça va sans dire; mais je ne te parle pas d'une demoiselle avec tare.....directe. Souvent ce qualificatif exprime seulement que du côté du père ou de la mère, il y a un petit accroc. Dans ce cas-là, père et mère sont faciles à écarter. Ils se sacrifient au bonheur de leur enfant.

—C'est bib'que! Et l'enfant, par amour filial, va vivre en cachette avec sa maman. Ou bien la brave fille les abandonne tout à fait, et c'est une simple coquine. Jolie alternative! Pouah!

—Si tu préfères le papier timbré, les poursuites, les saisies et le reste! Tu sais que l'aimable Isaie Blumer ne t'épargnera pas.

—Aussi me pousse-t-il, lui aussi, à me marier.

—Il a peut être quelque belle fille de sa race à caser.

—Ah! ça, non, jamais! Je ne suis ni un dévot, ni un superstitieux, à peine croyant, mais il me semble que si j'épousais une juive, ceux de mes ancêtres qui se sont croisés avec saint Louis, aussi que le pape Innocent VIII, une des illustrations de ma race, sortiraient de leurs tombeaux pour me tirer par les pieds pendant la nuit.

—Tes nobles aïeux changeraient d'opinion rien qu'en respirant pendant une seconde l'air du siècle. Tout ce qu'il y a aujourd'hui des chrétiens, des juifs ou des musulmans! Il n'y a plus que des riches et des pauvres, et cette confusion m'enchante, car les israélites y perdront rapidement ce qui fait leur force: l'isolement. Ils deviendront ce que nous sommes: des dégénérés. Beaucoup d'entre eux sont déjà des prodigues. Oui, il y en a qui se ruinent au jeu et pour des demoiselles, filles d'infidèles; et les vierges d'Israël, qui sont souvent d'autres créatures, commencent à regarder par dessus les murs des synagogues pour voir venir une couronne de noble dame. C'est un signe des temps. Communauté de vices, confusion de races!

—Alors, tu épouserais un juive, toi!

—Moi! je prendrais pour femme une des héritières de la reine Ranavolo-Manjaka, et cette auguste majesté aux sept maris voulait me nommer son ministre des finances.

—Décidément tu n'es pas sérieux!

—Alors comprenez!

Les deux clubmen avaient vidé la bouteille de sherry et terminé leurs cigares. Le docteur était un peu gris et le duc de plus mauvaise humeur encore qu'en rentrant chez lui. Il ne pouvait se dissimuler combien sa situation était humiliante pour son orgueil.

—Allons coucher, répéta-t-il en quittant brusquement le divan sur lequel il était étendu.

—Sans avoir pris une décision! bégaya Paul.

Mais sans lui répondre et sans s'inquiéter davantage si son ami allait s'endormir dans le fauteuil qu'il occupait, ou s'il se déciderait à monter dans la chambre qui était toujours prête à le recevoir au second étage de l'hôtel, le noble descendant des Blangy-Portal sortit de fumoir pour gagner son appartement.

—Il aura beau se débattre, fit le transfuge de la Faculté dès qu'il se vit seul, il faudra bien qu'il n'y décide. Mais, sapristi, triple sot que je suis, c'était le moment de lui parler de la Frémerol. Sa fille est jolie et parfaitement élevée. Et cinq millions, cinq beaux millions de dot! Ah! je sais bien qu'il y a la mère et que cette mère-là, c'est une rude tare, mais cinq millions ne sont pas à dédaigner! Il faut que j'arrange cette affaire-là, car je vois bien que si je ne m'en mêle pas, ce brave Robert coulera bientôt à pic..... en m'entraînant avec lui. La nuit porte conseil, dit-on. Alors, dormons, et demain, quand j'aurai sur les sources de l'argent des idées si justes, fort en conna aujourd'hui d'ailleurs, daigne m'inspirer.

Et après avoir salué ironiquement les portraits d'ancêtres suspendus à la muraille, il ferma les yeux en murmurant:

—Ou redorera vos cadres, messeigneurs, et l'Hôtel des Blangy Portal retrouvera ses grands jours!

Cinq minutes plus tard, Paul Guerrard dormait profondément.

II

RIEN DES AGENCES.

Le lendemain matin, vers dix heures, lorsque Robert, qui n'avait pu trouver que quelques instants de repos, sonna Germain et s'informa de ce qu'était devenu le docteur Guerrard, il apprit qu'il venait de quitter l'hôtel, mais en disant qu'il serait de retour à midi.

Le duc parut enchanté de cette assurance. Il lui tardait, en effet, de revoir son fils, car une fois rentré dans son appartement, il n'était vainement efforcé de chasser de son esprit les tristes pensées que sa situation désespérée y accumulait, et il était alors arrivé rapidement à reconnaître que seul un mariage riche pourrait en effet le tirer d'embarras, et aussi à ne plus envisager avec autant de répugnance la perspective d'épouser quelque fille de marchand enrichi.

Il ne s'agissait plus que de découvrir une héritière grassement dotée, pourvue de parents à peu près acceptables et suffisamment bien élevée pour ne pas faire trop mauvaise figure dans les salons de l'Hôtel ducal, si jamais le temps qu'il disait rester ouverte à l'occasion des noces du chef de la maison.

Or M. de Blangy-Portal supposait que son plus fort créancier, Isaie Blumer, avait quelque jeune personne de ce genre à la main, et que c'était dans l'espoir de lui dépêcher Paul pour sonder le terrain.

En attendant son retour, il se mit à sa toilette, et quand son valet de chambre vint lui demander s'il déjeunerait avec son fils, il répondit:

—Oui, priez M. l'abbé de se mettre à table avec son élève. Je descends tout de suite.

Cinq minutes après, il rejoignait le jeune homme en son cabinet, avec lesquels il prenait d'ordinaire son repas du matin, tandis qu'il ne dînait jamais chez lui.

Gontran vint au-devant de son père, qu'il embrassa avec plus de cérémonie que d'effusion; l'abbé s'inclina devant le duc, qui lui rendit son salut d'un mouvement de tête, et ces trois seuls convives prirent place dans cette vaste salle à manger où jadis le vieil ambassadeur réunissait trente invités une fois au moins par semaine.

Le fils de Robert venait d'avoir onze ans. C'était un bel enfant distingué, intelligent, mais déjà volontaire, vaniteux, et dont une éducation fausse ne devait pas modifier les mauvais instincts naturels.

Séparé depuis près de deux ans de la gouvernante à laquelle il avait été confié le lendemain de la mort de sa mère et mis entre les mains d'un ecclésiastique, il vivait sans camarades de son âge, loin de cette existence en commun qui assouplit les caractères et prépare aux luttes de l'avenir.

Ses seuls bons jours étaient ceux qu'il passait à la campagne, à Morcelf, près d'Augers, chez sa grand'tante maternelle, la comtesse de Lancrey.

Il y avait chaque année pendant près de trois mois, en été, mais M. de Blangy-Portal, lui, n'y mettait jamais le pied.

Mme de Lancrey, fort âgée, veuve et sans enfants, n'avait jamais pardonné à son neveu la rapidité avec laquelle il avait oublié cette pauvre jeune duchesse dont sa conduite avait hâté la fin, et si Robert lui envoyait son fils, ce n'était certes pas par déférence, mais tout simplement parce qu'il était l'unique héritier de ce vieille tante, et aussi parce qu'il savait bien que l'âtre était à fait libre en juillet, août et septembre. Il les confiait, en effet, en compagnie de Guerrard, à la ville de Paris, ou commençait par Trouville, pour finir par Biarritz, partout enfin où on jouait.

Bien qu'elle habitât constamment la province, Mme de Lancrey n'ignorait rien des désordres du duc; elle le savait ruiné en sur le point de l'être, et était prête pour obéir à ses instructions que maître Darimont, le notaire de la famille de Prasenjay, était demeuré inflexible lorsque son noble client avait tenté de mordre au million qui appartenait en propre à son fils.

De plus, toutes ses dispositions étaient prises pour que sa fortune, qui était assez considérable, ne tombât jamais entre les mains de ce neveu prodigue, joueur et débauché, pour lequel elle n'avait que du mépris.

Quant au précepteur du jeune comte, l'abbé Monnier, c'était un excellent homme, mais à l'esprit assez borné, et comme, à son entrée dans l'Hôtel, Robert ne lui avait jamais paru que des illustrations de sa race, de son dévouement à la légitimité, de ses principes cléricaux, de sa volonté que son fils fût élevé ainsi que doit l'être un défenseur né du trône et de l'autel, le brave prêtre s'était soumis à ces ordres, et le jeune représentant de l'illustre famille des Blangy Portal apprenait l'histoire de France dans ce ridicule et mensongère livre que le père Loriquet, a écrit sans le moindre respect des plus simples vérités historiques.

L'éducation tout entière de Gontran était confiée dans le même moule, quelques observations que se permît de temps en temps Guerrard lorsqu'il l'entendait faire des réflexions qui prouvaient combien son digne maître se souciait peu des idées modernes.

Mais le duc songeait bien à la direction donnée aux études de l'héritier de son nom! C'est à peine si, çà et là, il le questionnait un peu par acquit de conscience. Non pas qu'il fût mauvais père, mais les plaisirs l'absorbaient complètement et pourvu que son fils fût bien portant et gai, le reste ne l'intéressait que médiocrement.

Ce matin où il attendait si impatiemment le retour de Paul, Robert, on le comprend aisément, était moins que jamais en train de causer. Assis entre l'abbé et Gontran parlaient-ils à demi-voix.

Tout à coup, à un moment donné et répondant à quelque question de son élève, le précepteur lui dit avec conviction:

—Si quelques petites gens de noblesse nouvelle sont alliés aux plus vieilles et aux plus illustres familles françaises, c'est que le marquis de Buonaparte, généralissime des armées de Sa Majesté Louis XVIII, a ordonné ces mésalliances, auxquelles un Blangy-Portal ne se soumettrait pas, même aujourd'hui que toutes les races fusionnent honteusement.

—Que diable chantez-vous là, l'abbé, interrompit brusquement le gentilhomme qui avait entendu. Si c'est avec de semblables vieilleries que vous comptez faire de Gontran un homme selon notre époque!

—Mais, monsieur le duc, bégaya le malheureux professeur, je croyais.....

—Vous aviez tort de croire! Je désire certes que mon fils n'oublie jamais de quelle race il descend et à quels principes il doit rester fidèle, mais de là à effacer de notre histoire le règne de Napoléon Ier et à lui persuader qu'il n'y a d'alliances possibles qu'entre gens du même monde, il y a loin. Il faut faire aux idées de son temps les concessions nécessaires. Je ne veux pas que Gontran soit un ignorant, ni passe pour un imbécile!

A cette mercuriale inattendue, M. Monnier était devenu rouge comme une pivoine.

Ne pouvant se douter des motifs qui transformaient ainsi du tout au tout les opinions du père de son élève, il se demandait s'il n'avait pas mal compris, et sa stupéfaction se lisait si bien sur son visage que Robert, si peu disposé qu'il fût à prendre gaiement les choses, ne put s'empêcher de rire en poursuivant:

—C'est comme cela! Du reste, j'ai l'intention de faire suivre à mon fils les cours de quelque grand lycée. Nous en parlerons. Oh! vous resterez toujours ici pour surveiller ses études, mais il faut qu'il cesse de vivre avec M. le marquis de Buonaparte et autres ministères surannés. Je suis certain d'ailleurs qu'il ne demande pas mieux que de changer un peu d'existence. Ce grand hôtel, sans amis de son âge, doit lui semblier bien triste.

—Ça, c'est vrai, père, répondit l'enfant, en jetant un coup d'œil malicieux à son précepteur.

Le pauvre prêtre ne savait que répondre. Heureusement qu'au même instant Germain vint annoncer à son maître que M. Isaie Blumer sollicitait l'honneur d'être reçu.

—Conduisez-le dans le fumoir, commanda M. de Blangy-Portal; je vais l'y rejoindre. Portez y du café, et quand M. Guerrard reviendra, vous le ferez entrer près de nous.

Puis il se leva de table, embrassa du bout des lèvres son fils, dit à l'abbé: "Nous reprendrons notre conversation un de ces jours," et il sortit de la salle à manger pour gagner ce salon ou, la veille, il avait fait à son compagnon le placer de si tristes aveux sur sa situation financière et où Isaie Blumer l'attendait.

Cet Isaie Blumer n'était pas un de ses israélites de la nouvelle école, produit absolument moderne, parisien surtout, joyeux antithèse à toutes et trahisons, c'est à dire un élégant, un viveur, un dépensier; mais ce n'était pas non plus un de ces juifs de romanciers, aux vêtements sordides, aux regards louches, à l'épine dorsale trop flexible.

Il tenait entre ces deux types un juste milieu. Sa race ne trahissait à son nez un peu busqué et à ses lèvres fortes, mais c'était tout. Sauf cela, il ressemblait au premier bourgeois venu.

Né au centre de la France, et même excellent Français, il n'avait aucun accent un peu plus, aucune opinion politique. Ainsi que bon nombre de ses coreligionnaires, il était assez indifférent en semblable matière.

Car c'est là, en effet, un des traits caractéristiques de la grande famille juive. L'impossibilité où sont les israélites de se faire légitimistes, puisqu'ils ne peuvent être cléricaux, ne les pousse pas cependant vers les idées révolutionnaires, mais comme c'est à la Révolution qu'ils doivent leur situation actuelle dans la société moderne, ils sont républicains, républicains modérés, cela va de soi, car ils restent avant tout conservateurs.

Ceux qui siègent dans les Parlements font le plus souvent partie du centre gauche.

C'est par le fait de l'une de ces exceptions bizarres qui confirment les règles générales, qu'on a rencontré çà et là quelques uns d'entre eux dans les mouvements démagogiques ou socialistes.

Les israélites ont toujours un métier, une profession, un emploi, si riches qu'ils soient. Jamais un d'eux n'est inactif. Jusqu'à la fin de leur existence, ils font quelque chose d'utile. Etre inactif, c'est être improductif. Or nul, chez eux, n'a le droit à la paresse.

C'est là, d'ailleurs, une des forces de cette race qui nous prend petit à petit quelques uns de nos vices, mais à laquelle nous ne voulons emprunter que de l'argent, et non les plus intéressantes de ses qualités: le respect de la famille, l'amour du travail, la fidélité à ses croyances.

Suffisamment instruit, n'ayant pas trop mauvaise tournure, portant très gaillardement sa cinquantaine, ne manquant pas à l'occasion d'un certain esprit, marié et excellent père, ainsi que le sont, à leur louange, presque tous les israélites, Isaie Blumer se disait banquier.

En vérité, c'est qu'il était simple escompteur et quelque peu usurier, non pas un de ces usuriers de jadis qui prêtaient à cinquante pour cent, en donnant moitié en argent, moitié en marchandises, ce qui faisait soixante-quinze pour cent—pour trois mois—et les conduisait souvent en police correctionnelle; mais un usurier de la nouvelle couche, connaissant bien son code, sachant en éviter les écueils, et se triplant pas moins à chaque affaire nouvelle son capital engagé, grâce à des intérêts en dehors, en dedans, à côté, à des commissions, des sous-commissions, des agios, à tous ces retours de bâtons qui font que quand une pièce de cinq francs a passé par la main de ces gens-là, à quelque religion qu'ils appartiennent, elle ne vaut plus que vingt sous pour celui qui l'a déboursée. On dirait que chaque doigt qui la touche lui enlève une parcelle de métal.

Blumer faisait donc des affaires, pour nous servir de l'expression consacrée, lorsqu'il s'agit d'expliquer une situation peu explicable; c'est à dire qu'il achetait et vendait tout ce qui s'achète et se vend: des propriétés, du vin de Bordeaux, des diamants, des bijoux, des reconnaissances du mont-de-piété, des actes de marchandises..... et des consciences.

Il jouait à la Bourse pour le compte de spéculateurs honteux ou ignorants, pour celui de vieilles femmes usurier, et il fréquentait assidument un tripot de quatrième ordre, où il pouvait donner cours à ses industries multiples.

Il connaissait tout ce qui se passait dans le monde interlope, aussi bien dans les plus petites cabinets d'agaires que dans les grandes agences matrimoniales et chez les femmes déchues, auxquelles il savait à l'occasion offrir cinq louis, quitte à leur faire traiter le lendemain une opération, de quelque genre que ce fût, qui le faisait rentrer dans son déboursé..... avec un bénéfice de 100 0[0].

Enfin, dans tous les grands clubs, il était en rapport avec quelque employé, quelque prêteur, ce qui lui permettait d'être au courant de la situation financière et des mœurs de ceux des membres de ces cercles qui pouvaient lui être adressés.

C'est ainsi qu'il était entré un jour en relation avec le duc de Blangy-Portal.

A cette époque, Robert venait de perdre sa femme et n'était pas ruiné, mais voulant, par prudence, et peut-être aussi par prodigue, diminuer à son notaire une partie de ses besoins d'argent, il avait déjà recours aux emprunts.

Dans les commencements, Blumer se montra facile, relativement peu cher, mais bientôt, se vertu de cet axiome d'économie que l'intérêt de l'argent doit croître en raison directe des risques que court le prêteur, il multiplia les intérêts exigea garantie sur garantie, hypothèque sur hypothèque, jusqu'au matin où il répondit à son noble client qui lui demandait cinq cents louis:

—Il me serait impossible d'augmenter votre compte d'un seul billet de mille francs, et je crains fort, au contraire, que le renouvellement de ceux de vos effets dont l'échéance est prochaine, ne soit refusé.

Puis, comme son débiteur paraissait livré que le duc, qui lui rendit son salut d'un mouvement de tête, et ces trois seuls convives prirent place dans cette vaste salle à manger où jadis le vieil ambassadeur réunissait trente invités une fois au moins par semaine.

Le fils de Robert venait d'avoir onze ans. C'était un bel enfant distingué, intelligent, mais déjà volontaire, vaniteux, et dont une éducation fausse ne devait pas modifier les mauvais instincts naturels.

Séparé depuis près de deux ans de la gouvernante à laquelle il avait été confié le lendemain de la mort de sa mère et mis entre les mains d'un ecclésiastique, il vivait sans camarades de son âge, loin de cette existence en commun qui assouplit les caractères et prépare aux luttes de l'avenir.

Ses seuls bons jours étaient ceux qu'il passait à la campagne, à Morcelf, près d'Augers, chez sa grand'tante maternelle, la comtesse de Lancrey.

Il y allait chaque année pendant près de trois mois, en été, mais M. de Blangy-Portal, lui, n'y mettait jamais le pied.

Mme de Lancrey, fort âgée, veuve et sans enfants, n'avait jamais pardonné à son neveu la rapidité avec laquelle il avait oublié cette pauvre jeune duchesse dont sa conduite avait hâté la fin, et si Robert lui envoyait son fils, ce n'était certes par déférence, mais tout simplement parce qu'il était l'unique héritier de ce vieille tante, et aussi parce qu'il savait bien que l'âtre était à fait libre en juillet, août et septembre. Il les confiait, en effet, en compagnie de Guerrard, à la ville de Paris, ou commençait par Trouville, pour finir par Biarritz, partout enfin où on jouait.

Bien qu'elle habitât constamment la province, Mme de Lancrey n'ignorait rien des désordres du duc; elle le savait ruiné en sur le point de l'être, et était prête pour obéir à ses instructions que maître Darimont, le notaire de la famille de Prasenjay, était demeuré inflexible lorsque son noble client avait tenté de mordre au million qui appartenait en propre à son fils.

De plus, toutes ses dispositions étaient prises pour que sa fortune, qui était assez considérable, ne tombât jamais entre les mains de ce neveu prodigue, joueur et débauché, pour lequel elle n'avait que du mépris.

Quant au précepteur du jeune comte, l'abbé Monnier, c'était un excellent homme, mais à l'esprit assez borné, et comme, à son entrée dans l'Hôtel, Robert ne lui avait jamais parlé que des illustrations de sa race, de son dévouement à la légitimité, de ses principes cléricaux, de sa volonté que son fils fût élevé ainsi que doit l'être un défenseur né du trône et de l'autel, le brave prêtre s'était soumis à ces ordres, et le jeune représentant de l'illustre famille des Blangy Portal apprenait l'histoire

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée coin des rues Commune et Mire, dans le carré district borné par les dites rues et les rues Gravier et Tonti.

Lafayette Fire Insurance Co. vs. Edward Mutter et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,744. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 8 de la rue Palmyre, et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant en quelque sorte. Situé dans le 1er district de cette ville, désigné par le No 26 du carré d'list No 21, borné par les rues Claiborne, Palmyre, Derbigny et Gasquet, et devant Jackson, selon un plan de Joseph Pilié, voyer de la Ville municipale, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCaffaquin notaire en cette ville; le dit terrain mesure au pied anglais, vingt-deux pieds de façade rue Palmyre sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec 50 actions de capital de la Banque des Citoyens, en nantissement et aux fins de la dite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse et des saisissants, et une somme de dollars, le montant du dit prêt sur les actions, avec 10 0[0 d'intérêt depuis le partir du 1er mai 1889, et les frais et additionnelle de $900, montant des dites contributions par les dites actions, avec 8 0[0 cent d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1881, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1882, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886; et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1890, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété, et les frais de vente et de publication.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—8 15 22 29 oct 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Leon Lavedan vs. Geo. W. Purcell et Ed. M. Purcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 30,819 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste-Marie et Trème désigné sous le No 1 de la 14e section, et un plan dressé par Joseph Pilié, le 13 avril 1823 et déposé pour référence en l'étude de M. De Armas notaire, par un acte dit lesdits jour et 1823. Le dit lot de terre mesure, mesure de cent vingt pieds de façade sur la rue Chartres, quatre vingt deux pieds sur la ligne de la rue Trème par quatre-vingt dix huit pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot No 6, et est bien plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations droite et privilèges civiques attachés à la dite propriété, et les droits de fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garantie et affectée à la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de dix huit cent cinq dollars, et les additionnelles contributions sur les dites actions au fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $202 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1889, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $202 à partir du 1er décembre 1890, et les frais de vente et de publication.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothèque dette non exigible dans mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de $7,200, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y a, de sa prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—9 16 23 30—7 11 oct

L'INDEPENDANCE
BELGE,
Edition d'Outre-Mer,
Paraissant toutes les semaines
et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer et donnant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

Tableau graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc.

—Correspondances spéciales de toutes les capitales, Paris, Londres, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément illustration de deux colonnes qui remplit le cel libération des nouvelles, chroniques et renseignements les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois, 16 FRANCS. | Douze Mois 30 FRANCS

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des journaux politiques européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois, FR. 15. | Six Mois, FR. 30. | Douze Mois FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Paris, Paris ou Londres. Les abonnés reçoivent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande écrite à l'Administration.

17, rue des Sablons, Bruxelles.

On demande des agents de bonne capacité.
8 sept—17 jnr. n le 1 déc

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement sûr et immédiat, souvent même immédiat, des douleurs rhumatismales, aiguës ou chroniques; guérison prochaine quand le soulfrant n'est pas d'un âge avancé ou d'une constitution ruinée par les excès ou par les maladies—Bouteille de 2 onces 60 cents

Le RUNAGICIDE (Mort aux Rats) est déjà un célèbre succès.

Blanc Bordeaux, 4[0, rue Bourbon.
22 sept

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Catherine Wecomech et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,860.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 8 de la rue Palmyre, et tous les droits, passages, privilèges, etc., y appartenant en quelque sorte. Situé dans le 1er district de cette ville, désigné par le No 26 du carré d'list No 21, borné par les rues Claiborne, Palmyre, Derbigny et Gasquet, et devant Jackson, selon un plan de Joseph Pilié, voyer de la Ville municipale, en date du 1er mai 1840, et déposé en l'étude de D. L. McCaffaquin notaire en cette ville; le dit terrain mesure au pied anglais, vingt-deux pieds de façade rue Palmyre sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces entre lignes parallèles. Ensemble avec 50 actions de capital de la Banque des Citoyens, en nantissement et aux fins de la dite propriété.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant une somme suffisante pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse et des saisissants, et une somme de dollars, le montant du dit prêt sur les actions, avec 10 0[0 d'intérêt depuis le partir du 1er mai 1889, et les frais et additionnelle de $900, montant des dites contributions sur les dites actions, avec 8 0[0 cent d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1881, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1882, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1883, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1884, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1885, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1886; et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1887, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1888, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1889, et avec 8 0[0 d'intérêt par an sur $100 du 1er décembre 1890, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété, et les frais de vente et de publication.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothèque dette non exigible dans mais sujette à être demandée sous la charte et les lois de la banque à savoir: la somme de $7,200 et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y a, de sa prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—9 16 23 30—7 11 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Henry Charbonnet, tuteur.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30 409—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 4 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou en dépendent et en quelque sorte. Situé dans le premier district de cette ville, dans l'list designé par le numéro municipal No 474 et borné par les rues Poydras et Tonti, et Rampart et Salvator, désigné par le numéro 7 sur un plan signé par C. A. Hodin, architecte, le 22 août 1850, et déposé en l'étude de A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, et ne devant en manière américaine, suivant le dit plan levé, plus ou moins sept pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent quatre pieds huit pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 sept—3 10 17 24—oct 1er 8

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulet, wagon et harnais.

Succession de Anthony A. Lambine et de Margaret Mary Livingston, sa femme décédée.

No 30,719—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs successeur. Bureau No 176 rue Commune.—SAMEDI, 20 septembre 1890, à 11 45 A. M. Devant la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un Ordre par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 septembre 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Un mulet, wagon et harnais, d'après inventaire en signé.

Conditions—Comptant avant livraison.
10 sept—10 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets mobiliers.

Dans l'affaire de Geo. P. P. David et als. vs. Henry J. David, un mineur, et als.

No 30,203 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. J. Friedrichs successeur. Bureau No 176 rue Commune.—LUNDI, 15 septembre 1890, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, Nos 223 et 224 rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe, sera en parfaitement vendu à l'encan, en vertu et conformément au jugement par ordre de l'Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans rendus le 27 juin 1890, et signé le 3 juillet 1890, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les meubles et effets mobiliers qui se trouvent sur les lieux et plus amplement décrits dans l'inventaire.

Conditions—Comptant avant livraison.
2 sept—2 6 13 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à deux étages
située dans un quartier central.

No 317 rue Baronne, entre les rues Calliope et Clio.

Dans l'affaire du mineur William James Hare.

No 30,866—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs successeur—Bureau, 176 rue Commune.—SAMEDI 11 octobre 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément à un ordre du Hon. A. Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division C, rendu le 3 juillet 1890, et signé le 12 août 1890, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une résidence désirable à deux étages, située au No 317 rue Baronne, entre Calliope et Clio. Elle mesure environ 40 pieds de façade de grandes galeries doubles devant et sur le côté 2 grandes chambres en arrière-chambre et 4 chambres en haut, 2 chambres dans le corps de la maison principale 2 chambres dans une cour, une bâtisse quasi détachée de la maison, hangar, poulailler, latrines, etc. Elle est élégamment peintes, etc. La résidence est éloignée du 1er district de cette ville dans l'list borné par les rues Delord, Tchoupitoulas, Nouvelle Levée et Maintenant Peters et North Market mesurant 100 pieds de façade sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles, avec 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec 50 actions de capital de la Banque des Citoyens, en nantissement et aux fins de la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 août—19 26—sept 2 9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil d'une grande Presse à Coton et emballage de valeur dans l'Entrepôt de la Compagnie de